

Préavis du comité de direction no 02-2021

Plafond d'endettement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En ce début de législature, le Comité de direction sollicite de votre part un plafond d'endettement pour les dépenses extrabudgétaires liées aux investissements pour la durée de la législature 2021-2026 ainsi qu'à d'autres travaux à planifier d'ici 2026.

Selon annexe	+	Fr. 8'000'000.—
Liquidités disponibles au 30 septembre 2021	-	Fr. 1'300'000.—
Plafond d'endettement à créer pour la législature	=	Fr. 6'700'000.— =====

Quoi qu'il en soit, le Conseil intercommunal sera sollicité par un préavis pour l'engagement d'un investissement.

Ce montant de Fr. 6'700'000.— constitue une réserve qui pourrait être utilisée en cas de besoin.

Ce montant ne tient pas compte des résultats des exercices.

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction de l'AIAE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

- Vu le préavis du Comité de direction no 02-2021 du 13 octobre 2021 ;
- Considérant que le point a été porté à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

DECIDE

1. **d'autoriser** le Comité de direction à inscrire le montant de Fr. 6'700'000.— comme nouveau montant fixé par le Conseil intercommunal pour le plafond d'endettement pour la période 2021-2026.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président


E. Glauser

La Secrétaire


Y. Morier

Accepté par le Comité de direction dans sa séance du 13 octobre 2021